**Mille pas, Mille Temps....les Milliaires s’ancrent à Neuvy....**

Le festival des Milliaires à cheval sur plusieurs communes depuis plus de 10 ans entre Antigny et Bruère-Allichamps est terminé. La Compagnie Demodocos et son programme de musique et de théâtre antiques sont maintenant inscrits au programme culturel du territoire d’Argenton-Eguzon-Val de Creuse. Le festival des Milliaires a longuement contribué à son ancrage sur le théâtre antique de Saint-Marcel et soutiendra les initiatives de sa Vice Présidente, Christine Abrossimov, pour continuer à faire entendre «les voix antiques sur les voies romaines» sous la bannière de Demodocos. Le chœur des Milliaires ira, par exemple, accueillir les Suppliantes en 2018.

Les Milliaires développent maintenant à Neuvy-Saint-Sépulchre sa dimension musicale originale en proposant :

* des résidences d’artistes à des interprètes et compositeurs en lien éventuel avec l’association «Pour que l’Esprit Vive» dont elles organisent bénévolement, pendant la période d’hiver, les concerts «Hors Saison Musicale» en Boischaut Sud,
* en poursuivant la proposition d’un stage de chant pendant l’été, dirigé par Cédric Clément et s’achevant par un concert accompagné par Frédéric Billiet et ses étudiants,

- en composant une semaine culturelle berrichonne pour les stagiaires de chant.

En 2018, les Milliaires s’associent à l’anniversaire de l’inscription des chemins de Saint-Jacques au patrimoine mondial de l’Unesco et organise un stage de «chants de pélerinage d’hier à aujourd’hui» du 18 au 25 juillet et un concert accompagné au oud, saz, daf et flûtes à la Basilique le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques.

Eté du Tertre

29, rue Emile Forichon, 36230 Neuvy-St-Sépulchre

[milliaires@gmail.com](mailto:milliaires@gmail.com)

N° siret : 493 547 939 00014

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au stage. Il est limité à 20 personnes et d’un coût de 150 euros pour la semaine avec cours collectif le matin de 9h à 12h30 et reprise individuelle l’après-midi. Le stage se déroulera au Petit Tertre, 29 rue Emile Forichon à Neuvy-St-Sépulchre. Il sera possible de déjeuner sur place au prix de 10 euros. Le prix du stage comprend une pIace gratuite pour le spectacle des Suppliantes d’Eschyle au théâtre romain de Saint-Marcel le 22 ou le 23 juillet.

L’inscription au stage va de pair avec une adhésion de 15 euros permettant de régler les frais de dossiers, de communication et de profiter des sorties et buffets éventuels.

Pour l’hébergement, vous trouverez des adresses sur notre site et auprès des offices de tourisme de la Châtre et d’Argenton-sur-Creuse.

En attendant de nous revoir cet été ou lors du prochain concert de la Hors Saison Musicale organisé par l’association «PQEV» le 25 mars à la Basilique de Neuvy-St-Sépulchre à 15h30, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2018 et vous invitons à voir les photos du dernier festival des Milliaires à l’adresse suivante :

<https://www.dropbox.com/s/1ppkc5crhzk5d4v/les%20photos%20des%20Milliaires.pdf?dl=0>

Véronique Pillon

pour l’Eté du Tertre

[http://www.festival-lesmilliaires.fr](http://livepage.apple.com/)

[https://www.facebook.com/milliaires/](http://livepage.apple.com/)

****

**Stage de chants du chœur des Milliaires et/ou adhésion à l’association**

Je m’inscris au stage du 18 au 25 juillet à Neuvy-St-Sépulchre

Nom :

Prénom :

Tel portable :

Mail :

Je règle 150 euros à l’association l’Eté du Tertre,

par chèque à envoyer au 29 rue Emile Forichon, 36230 Neuvy-St-Sépulchre

Eté du Tertre

29, rue Emile Forichon, 36230 Neuvy-St-Sépulchre

[milliaires@gmail.com](mailto:milliaires@gmail.com)

N° siret : 493 547 939 00014

par virement bancaire (demander l’IBAN à [milliaires@gmail.com](mailto:milliaires@gmail.com))

J’adhère à l’association l’Eté du Tertre : je règle 15 euros de frais d’adhésion pour recevoir les informations et participer aux festivités

J’ai une remarque à faire....